

L'enseignement du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) à propos de la prière célébrée lors de Deux Fêtes

هديه صلى الله عليه وسلم في صلاة العيدين
[français - French - فرنسي]

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid
محمد صالح المنجد

Traduction: IslamQa
Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب
تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1434

IslamHouse.com



L'enseignement du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) à propos de la prière célébrée lors de Deux Fêtes

Je voudrais connaître l'enseignement du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) à propos de la prière célébrée lors de Deux Fêtes.

Louanges à Allah

Le prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) accomplissait cette prière au lieu destiné à cet effet. Il n'a pas été rapporté de manière sûre qu'il l'ait faite dans sa mosquée.

Dans al Umm, Chafii dit: «Il nous été rapporté que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) sortait pour se rendre au lieu de prière à Médine. Ceux venus après lui en faisaient de même sauf en ces d'excuse justifiée due à la pluie ou à un autre empêchement pareil. C'est aussi ce que faisaient les habitants de toutes les autres localités à l'exception de ceux de La Mecque.»

Il portait ses meilleurs habits pour s'y rendre et réservait une tenue à la circonstance et au vendredi. Avant de quitter son domicile, il tenait à manger un nombre impair de dattes.

Anas ibn Malick (P.A.a) a dit: « le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) ne quittait son domicile le jour de a rupture du jeune avant de manger un nombre impair de datte.» (Rapporté par al Boukhari, 953).

Ibn Qudama dit:« Nous ne sachions aucune divergence de vues à propos de la pratique qui consiste à s'empresse à manger lors du



jour de la rupture du jeûne.» La raison de cette attitude est d'empêcher de croire qu'il est nécessaire de poursuivre le jeûne jusqu'à l'accomplissement de la prière de la Fête. On dit:« on s'empresse d'exécuter l'ordre d'Allah Très Haut relatif à l'achèvement du jeûne. Si le musulman n'a pas de dattes, qu'il rompe son jeûne avec une autre denrée, fût elle de l'eau, afin de se conformer à la sunna consistant à déjeuner avant de faire la prière. Quant à la Fête du sacrifice, le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) ne mangeait qu'après son retour du lieu de prière. C'est alors qu'il mangeait de la viande de son sacrifice. Il a été rapporté d'après lui qu'il prenait un bain lors des Deux fêtes. Ibn al Qayyim dit: «Deux hadiths faibles évoquent ce sujet. Mais il a été rapporté de façon sûre d'après Ibn Omar, connu pour son observance stricte de la Sunna qu'il prenait un bain le jour de la Fête avant de quitter son domicile. Le prophète allait au lieu de prière et en revenait à pied. » D'après Ibn Omar, le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) se rendait au lieu de prière et rentrait à pied.» (Déclaré bon par Al Albani dans Sahihi Ibn Madja 1295)

D'après Ali Ibn Abi Talib, la Sunna enseigne qu'on se rend au lieu de prière en marchant. (Déclaré bon par al- Albani dans Sahih at Tirmidhi 530) ce dernier dit:« C'est ce hadith qui régit la conduite de la plupart des ulémas; ils préfèrent que l'on se rende aux lieux de prière à pied et que l'on n'utilise une monture qu'en cas d'excuse.»

Quant le prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) arrivait au lieu de prière, il commençait celle-ci sans appel ni rappel et sans dire prière publique. La Sunna exclut tout cela (les annonces). Il n'accomplissait sur place aucune prière en dehors de celle marquant la Fête. Il commençait par la prière avant de prononcer un sermon. Sa prière consistait en deux raka' successive y compris celui de l'ouverture et observait une légère pause après



chaque takbir. On ne connaît aucun dhikr déterminé qu'il eût prononcé entre les Takbir. Cependant, il a été rapporté d'après Ibn Massoud qu'il louait Allah et lui rendait grâce et priait pour lui-même.

Ibn Omar, connu pour son observance stricte de la Sunna, levait ses mains avec chaque takbir. Quand la Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) terminait les takbir, il commençait la récitation du Coran. Il récitait la sourate 1 dans la première rak'a suivie de la sourate 50. Dans la seconde rak'a, il récitait la sourate 1 suivie de la sourate 54 ou parfois la sourate 87 ou la sourate 88. Les deux pratiques sont rapportées de manière sûre. Aucune autre ne l'a été (sur sa récitation du Coran). Quand il terminait la récitation, il prononçait le takbir et s'inclinait, puis, il complétait la rak'a par la prosternation et se relevait et prononçait cinq takbir successifs. Quand il terminait les takbir, il commençait encore la récitation du Coran. Les deux rak'a commençaient donc par des takbir suivis d'une récitation elle-même suivie par l'inclinaison.

At- Tirmidhi a rapporté un hadith de Kathir ibn Abdallah ibn Amar ibn Amr d'après son père qui le tenait de son grand père selon lequel le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) avait prononcé au cours de la prière des Deux Fêtes sept takbir dans la première rak'a avant la récitation du Coran et cinq dans le second rak'a encore avant la récitation. At- Tirmidhi dit : « J'ai interrogé Muhammad --c'est-à-dire al- Boukhari— à propos de ce hadith et il m'a dit : « Il n'y a rien de plus sûr sur ce chapitre et je m'y réfère ».

Quand le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) terminait la prière, il se retournait, et se mettait debout en face des gens assis devant lui en rangées. Il les sermonnait, leur faisant des recommandations et leur adressait des ordres et des interdits.



Quand il voulait dépêcher un envoyé ou formuler un ordre, il le faisait. On ne lui installait aucune chaire. Celle de la mosquée n'était pas déplacée. Il prononçait son sermon debout sur le sol. Djabir a dit : « J'ai assisté à une prière de fête dirigée par le Messager d'Allah (Bénédictioin et salut soient sur lui). Il fit la prière avant le sermon, sans appel ni rappel. Puis il se dressa en s'appuyant sur Bilal. Il ordonna la crainte d'Allah, recommanda son obéissance, sermonna les gens, leur fit un rappel avant d'aller s'adresser aux femmes pour les sermonner et leur faire un rappel ». (Cité dans les Deux Sahih).

Abou Saïd al- Khoudri (P.A.a) dit: « Le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) sortait les jours des fêtes de la rupture du jeûne et du sacrifice pour se rendre au lieu de la prière. Il commençait par la prière. Puis il se retournait et se mettait debout en face des gens assis en rangées ... » (Rapporté par Mouslim).

Le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) commençait son sermon en louant Allah. Il n'est dit dans aucun hadith venu de lui qu'il commençait les sermons prononcés lors des Deux Fêtes par des takbir. Ce qu'Ibn Madia a rapporté dans ses Sunan (1287) d'après Saas al- Qaraz, le muezzin du Prophète, (Bénédictioin et salut soient sur lui), c'est qu'il a dit : « le Prophète prononçait des takbir à travers son sermon, il en prononçait souvent dans ses discours des Deux Fêtes ». (Déclaré faible par al- Albani dans Dhaifi Ibn Madja). Même faible, ce hadith n'indique point que le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) commençait son sermon par des takbir.

L'auteur de Tamam al- minnah dit : « En plus du fait que le hadith n'indique pas qu'il est institué de commencer le sermon par des takbir, la chaîne de ses rapporteurs est faible parce qu'on y trouve un homme peu sûr et un autre inconnu. Par conséquent, il



ne peut pas servir d'argument pour soutenir que la Sunna enseigne l'intégration des takbir dans le sermon.

Ibn al-Qayyim dit : « Les gens entretiennent une divergence de vues a propos de l'ouverture des sermons prononcés lors des prières célébrés a cours des Deux Fêtes et pour la demande de pluie. Certains disent qu'on les commence par des takbir, d'autres soutiennent que le sermon qui accompagne la prière de demande de pluie doit être précédé par l'imploration du pardon. D'autres disent encore qu'on les commence par des louanges. Pour Cheikh al-islam, Ibn Taymiyya, c'est ce dernier avis qui est juste. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) commençait ses sermons par des louanges adressés à Allah. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) autorisait ceux qui assistaient à la prière à s'asseoir pour écouter le sermon et à partir.

D'après Abou Dawoud (1155) Abdoullah Ibn as- Saida dit : « J'ai assisté à la fête aux cotés du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). Quand il a terminé la prière, il a dit : nous allons prononcer un sermon ; celui qui veut l'écouter peut rester et celui qui veut s'en aller peut le faire ». (Déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud).

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avait l'habitude de changer de chemin au retour du lieu de prière. D'après al- Boukhari (986) Djabir ibn Abdoullah (P.A.a) a dit : « Dans les jours de Fête, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) changeait de chemin (il prenait un chemin à l'aller et un autre au retour).